



*Le Président par intérim*

*Paris, le 15 octobre 2021*

Référence à rappeler : 20-138 / 21-DCC-144

Maître,

Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements souscrits par la société New MT SAS à l'occasion de la prise de contrôle de 95 fonds de commerce exploités sous enseigne « Maxi Toys », autorisée le 12 août 2021 par décision n°21-DCC-144 vous avez proposé de nommer une des trois sociétés ou personnes suivantes en tant que mandataire indépendant chargé du contrôle :

- Advance Capital, en la personne de M. Emmanuel Squinabol ;
- SORGEM Evaluation, en la personne de Mme Blanche Feauveaux ;
- MM. André Marie et Jean Dulac.

Par ailleurs, vous avez proposé de nommer les sociétés suivantes en tant que mandataire indépendant chargé de la cession, dans le cas où ceux-ci ne seraient pas réalisés avant l'échéance fixée par les engagements pour la première période de cession :

- Advance Capital, en la personne de M. Emmanuel Squinabol ;
- SORGEM Evaluation, en la personne de Mme Blanche Feauveaux ;

Compte tenu des informations transmises à mes services et après analyse de la proposition soumise, je vous informe que j'ai agréé ces cabinets ou personnes, en tant que mandataire indépendant en charge du contrôle, et pour les cabinets Advance Capital et SORGEM Evaluation, comme mandataire chargé de la cession.

J'ai agréé également les projets de mandat que vous avez soumis à mes services le 09 septembre et le 13 septembre 2021.

Veillez agréer, Maître l'expression de ma considération distinguée.

Le vice-président,

Emmanuel Combe

---

© Autorité de la concurrence